

Les 16 engagements du canton du Valais en matière de développement durable



Agenda 21



« Par son Agenda 21 cantonal, le Valais entend mettre en œuvre un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace. Pour cela, il s'engage à relever 16 défis-clés. »

Le mot du Conseil d'Etat

En décembre 2008, le Conseil d'Etat a validé les «16 engagements du canton du Valais en matière de développement durable» ainsi que les mesures prioritaires qui constituent le plan d'action de chaque engagement.

Une législature plus tard, le Gouvernement valaisan tient à poursuivre dans la voie tracée en renouvelant non seulement les 16 défis majeurs choisis, mais aussi en proposant de nouvelles mesures à mettre en oeuvre.

Comme le montre le présent document, le développement durable ne se résume pas à la seule protection de l'environnement. Il intègre les défis économiques de demain ainsi que les facteurs sociaux garantissant la cohésion de la population de notre canton.

La gestion des ressources naturelles, humaines et financières est au cœur des préoccupations de l'Agenda 21 du canton du Valais, que vous trouverez ci-après résumé. En complément, je vous invite à consulter le rapport bisannuel du Conseil d'Etat sur l'Agenda 21 cantonal qui décrit l'état des lieux des 16 engagements en matière de durabilité.

Les mesures ici présentées concernent non seulement l'Etat, mais aussi les communes, les entreprises et la population dans son ensemble. Pour un futur qui se veut durable, l'effort de tous est donc nécessaire et la responsabilité de chacun est engagée.

Jacques Melly, Conseiller d'Etat et Président du COPIL de l'Agenda 21 cantonal

Contenu

Engagement Nr. 1 – Exemplarité	6-7
« Donner l'exemple »	
Engagement Nr. 2 – Tourisme	8-9
« Promouvoir le développement d'un tourisme durable »	
Engagement Nr. 3 – Agriculture	10-11
« Garantir une agriculture durable et multifonctionnelle »	
Engagement Nr. 4 – Travail et tissu économique	12-13
« Assurer un marché du travail équilibré soutenant le dynamisme du tissu économique »	
Engagement Nr. 5 – Développement territorial	14-15
« Assurer un développement territorial durable »	
Engagement Nr. 6 – Ressources vitales	16-17
« Maintenir et améliorer les ressources vitales »	
Engagement Nr. 7 – Énergie	18-19
« Relever le défi énergétique »	
Engagement Nr. 8 – Biodiversité et paysage	20-21
« Favoriser la biodiversité et préserver la beauté du paysage »	

Engagement Nr. 9 – Forêts et dangers naturels	22-23
« Assurer une gestion intégrée des risques naturels »	
Engagement Nr. 10 – Transport et mobilité	24-25
« Gérer les déplacements autrement »	
Engagement Nr. 11 – Relations du travail.....	26-27
« Veiller au respect des conditions de travail »	
Engagement Nr. 12 – Cohésion sociale	28-29
« Veiller à la cohésion sociale par l'intégration et le respect »	
Engagement Nr. 13 – Culture	30-31
« Favoriser le développement culturel »	
Engagement Nr. 14 – Santé	32-33
« Promouvoir la santé »	
Engagement Nr. 15 – Éducation	34-35
« Former les jeunes aux principes du développement durable »	
Engagement Nr. 16 – Agendas 21 locaux	36-37
« Inciter les communes, les entreprises et la population à réaliser des actions concrètes en matière de développement durable »	

«Donner l'exemple»



L'État du Valais s'engage à adopter un comportement exemplaire en matière de développement durable. Il décide d'appliquer une gestion rigoureuse des ressources et des énergies ainsi qu'un système de management intégré (SMI) de qualité.

Il souhaite que l'exemple soit ainsi suivi par les organisations paraétatiques, les communes, les entreprises, les écoles, les hôpitaux, etc.

Mesures

- ★ Adopter un Système de management intégré (SMI) pour l'ensemble des activités de l'Etat
- ★ Promouvoir la santé et la sécurité au travail au sein de l'administration cantonale
- ★ Gérer les ressources et les énergies de manière efficiente, notamment en ce qui concerne la gestion administrative, les équipements, les infrastructures et le parc de véhicules de l'Etat
- ★ Développer de nouveaux modèles et outils en matière de mobilité du personnel
- ★ Encourager les communes, les entreprises et les organismes subventionnés à adopter un Système de management intégré (SMI)

Porteur de l'engagement

- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie

Services partenaires

- Services de l'administration cantonale

Principaux tiers impliqués

- Groupe SMI de l'administration cantonale
- DOP A21 : Direction opérationnelle de l'Agenda 21 cantonal
- Fondation pour le développement durable des régions de montagne
- Organismes subventionnés par l'Etat
- Communes et entreprises

«Promouvoir le développement d'un tourisme durable»



Le tourisme représente un réel enjeu social et une source de développement économique ; il doit donc être correctement régulé afin d'augmenter sa valeur ajoutée tout en améliorant le bien-être de la population.

Le canton entend soutenir un tourisme durable de qualité notamment par l'amélioration des infrastructures, la maîtrise de l'extension du domaine bâti, l'optimisation de l'occupation des lits existants ainsi que la planification sur le long terme. En d'autres mots, valoriser un tourisme qui respecte, protège et gère les ressources nécessaires à sa propre existence.

Mesures

- ★ Encourager les entreprises touristiques à entreprendre une démarche de certification Valais Excellence
- ★ Privilégier la construction et la commercialisation de lits ayant un fort taux d'occupation (lits chauds), notamment par des mesures d'aménagement du territoire (SDT)
- ★ Soutenir les manifestations phares répondant aux critères du développement durable (SC)
- ★ Mettre en œuvre la politique touristique inscrite dans la nouvelle politique régionale (encouragement à la collaboration entre destinations/communes touristiques, mise en place de la société Valais Promotion, optimisation et amélioration des liaisons entre domaines skiables, soutien à la coopération hôtelière et au tourisme extensif, extension de la marque intersectorielle Valais) (SRTCE, SDT)

Porteur de l'engagement

- SDE : Service du développement économique

Services partenaires

- SC : Service de la culture
- SDT : Service du développement territorial
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

Principaux tiers impliqués

- Valais / Wallis Promotion
- Communes et organisations touristiques régionales
- Valais Excellence / Association des entreprises Valais excellence

«Garantir une agriculture durable et multifonctionnelle»



Étant donné l'évolution du commerce international et les stratégies de la grande distribution suisse, l'agriculture valaisanne est fortement menacée. La menace plane particulièrement sur les productions maraîchères et fruitières. En cause, une forte disparité au niveau des coûts de production par rapport à la production étrangère – coûts liés à la main d'œuvre, taille réduite des exploitations, conditions topographiques et climatiques, contexte environnemental –, mais aussi une approche commerciale nouvelle des grands distributeurs se fournissant en priorité près des grands centres de consommation.

Afin de la conserver et de la développer, le canton promeut une agriculture de proximité tout en développant ses avantages concurrentiels (produits et prestations typiques), par exemple cultures uniques au Valais ou relevant d'une typicité particulière reconnue et protégée (produits AOC-IGP).

Mesures

- ★ Encourager les démarches d'identification, de certification et de promotion des produits agricoles valaisans sous la marque «Valais» (SDE)
- ★ Protéger les terres agricoles, notamment en maîtrisant l'extension des zones à bâtir en plaine et l'avancement de la friche et de la forêt en montagne (SDT, SFP)
- ★ Encourager et promouvoir les activités agritouristiques, notamment dans le but de développer la vente directe des produits agricoles et l'accueil à la ferme (SDE)
- ★ Soutenir une activité agricole traditionnelle sur les surfaces riches en espèces (SFP)
- ★ Augmenter les surfaces de compensation écologique de qualité (prairies sèches et humides, biotopes et jachères fleuries) et leur mise en réseau (SFP)
- ★ Mettre en œuvre des mesures pour lutter contre certaines plantes invasives sur les surfaces agricoles (SFP)
- ★ Soutenir la mise en œuvre de la nouvelle politique viticole cantonale (VITI 2015), afin de gérer au mieux les quantités, d'inciter à une production de qualité et d'élaborer sur toute la chaîne de transformation un produit de haute qualité et à forte valeur ajoutée

Porteur de l'engagement

- SCA : Service de l'agriculture

Services partenaires

- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SFP : Service des forêts et du paysage

Principaux tiers impliqués

- Chambre valaisanne d'agriculture
- Valais / Wallis Promotion
- Interprofession de la vigne et du vin

«Assurer un marché du travail équilibré soutenant le dynamisme du tissu économique»



Un marché du travail équilibré entre l'offre et la demande assure, à nos concitoyens, des perspectives professionnelles leur garantissant une participation optimale au marché de l'emploi et, à nos entrepreneurs, le capital humain leur permettant de mener à bien une activité économique. Pour que cet équilibre puisse être optimal, nous avons besoin d'un tissu économique performant, diversifié et innovant.

Au travers de Business Valais, la promotion économique cantonale, le canton du Valais met en place des pôles de compétences diversifiés et encourage le développement d'entreprises nouvelles et existantes selon un examen de compatibilité avec le développement durable. Les mutations du tissu économique sont ainsi accompagnées avec la volonté de soutenir les activités performantes, permettant de maintenir et créer de nouvelles places de travail.

Mesures

- ★ Renforcer les conditions cadre des entreprises afin de garantir leur capacité concurrentielle, par le biais de mesures fiscales, d'une réduction de la charge administrative ou d'un approvisionnement énergétique à moindre coût (ACF, SDE, SEFH)
- ★ Assurer un service public de l'emploi efficient, avec tous les acteurs économiques du canton, et poursuivre une stratégie de mesures du marché du travail visant à maintenir les personnes sur le marché du travail, qualifier celles en recherche d'emploi et permettre aux entreprises de conserver leur savoir-faire (SDE, SFOP)
- ★ Renforcer la collaboration entre les partenaires institutionnels de la « CII Valais » afin de lutter contre l'exclusion professionnelle (SAS, SFOP)
- ★ Mettre en oeuvre la nouvelle politique régionale notamment par le soutien au projet The Ark (ex. biotechnologies, systèmes de communication, énergies renouvelables) et renforcer les collaborations des industries avec les hautes écoles, les instituts de recherche et Business Valais (SFT, SDE, SDT)
- ★ Exploiter les gisements d'emplois nouveaux, notamment dans les technologies liées aux énergies renouvelables et aux processus de récupération de matières premières, et promouvoir l'écologie industrielle (SEFH, SDE, SDT)
- ★ Poursuivre une politique de la main d'oeuvre étrangère répondant aux besoins des entreprises, en respectant l'équilibre sur le marché indigène et les conditions de travail (SPM, SPT, SDE)

Porteur de l'engagement

- SICT : Service de l'industrie, du commerce et du travail

Services partenaires

- ACF : Administration cantonale des finances
- SAS : Service de l'action sociale
- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SEFH : Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SFT : Service de la formation tertiaire
- SPM : Service de la population et des migrations
- SPT : Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Principaux tiers impliqués

- Secrétariat d'Etat à l'économie
- Associations professionnelles et syndicales
- Chambre valaisanne de commerce et d'industrie
- The Ark et hautes écoles

«Assurer un développement territorial durable»



La planification cantonale permet, par le biais d'une stratégie de développement territorial, de contenir le morcellement du paysage et de limiter les conflits d'utilisation du sol. Pour ce faire, cette stratégie doit tendre vers un développement cohérent et durable, notamment par une mise en adéquation des territoires fonctionnels et institutionnels.

Aussi, il est important de valoriser les forces de chaque espace de manière interdépendante, complémentaire et solidaire, de disposer de mesures permettant une utilisation mesurée du sol, une politique de gouvernance intercommunale ainsi qu'une planification positive des activités et projets à développer en priorité.

Mesures

- ★ Limiter l'extension urbaine en favorisant l'utilisation du potentiel de développement vers l'intérieur, la densification des zones urbaines et en améliorant les réseaux de transports publics, notamment par le biais de projets d'agglomération (SRTCE, SDE)
- ★ Préserver l'environnement alpin par un rééquilibrage des saisons touristiques, la maîtrise des constructions de résidences secondaires et l'incitation à une occupation optimale du bâti existant (SDE)
- ★ Promouvoir des zones industrielles et d'activités économiques d'intérêt cantonal et régional pour de nouvelles implantations et réserver les zones artisanales communales à l'artisanat local (SDE, SICT)
- ★ Eviter l'abandon d'exploitations traditionnelles, pour prévenir l'extension des friches et le reboisement naturel, de même que les constructions portant atteinte aux paysages traditionnels (SCA, SFP)
- ★ Promouvoir la revitalisation, la préservation et la restauration du milieu bâti traditionnel dans le but de maintenir les populations résidentes (SBMA)

Porteur de l'engagement

- SDT : Service du développement territorial

Services partenaires

- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie
- SCA : Service de l'agriculture
- SDE : Service du développement économique
- SFP : Service des forêts et du paysage
- SICT : Service de l'industrie, du commerce et du travail
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

Principaux tiers impliqués

- Communes

«Maintenir et améliorer les ressources vitales»



L'air, l'eau et le sol représentent une importante richesse pour le Valais et sa population. Ce capital précieux est aujourd'hui menacé par toutes sortes de pollutions (rejets de particules fines dans l'air, présence de micro-polluants dans les eaux, multiplication des constructions à proximité des captages d'eau potable, sites contaminés des grandes industries, etc.).

Notre canton s'engage dès lors à prendre les mesures nécessaires pour prévenir et réparer les dégâts constatés et assurer aux générations futures un accès à ces ressources suffisant en quantité et irréprochable en qualité.

Mesures

- ★ Diminuer les rejets nocifs dans l'air en mettant l'accent sur les mesures permettant la réduction de la pollution par les particules fines (SRTCE, SSP, SEFH)
- ★ Lutter contre la pollution des eaux en portant un effort particulier à la diminution des rejets de micropolluants d'origine industrielle, agricole ou des ménages (SCA)
- ★ Assurer, en collaboration avec les communes, une qualité irréprochable de l'eau potable en protégeant les zones de captage (SCAV, SCA)
- ★ Lutter contre la pollution du sol en mettant l'accent sur l'assainissement rapide des décharges et autres sites pollués (SDE, SCA, SPT)

Porteur de l'engagement

- SPE : Service de la protection de l'environnement

Services partenaires

- SCA : Service de l'agriculture
- SCAV : Service de la consommation et affaires vétérinaires
- SDE : Service du développement économique
- SEFH : Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- SPT : Service de la protection des travailleurs et des relations du travail
- SSP : Service de la santé publique
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

Principaux tiers impliqués

- Communes

«Relever le défi énergétique»



La très forte dépendance (>80%) de notre société vis-à-vis des agents énergétiques fossiles rend notre économie vulnérable. Le Valais entend promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant la sécurité économique.

Il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques, d'améliorer le rendement global de l'approvisionnement en énergie et de développer de manière plus systématique le recours aux énergies renouvelables et indigènes.

Mesures

- ★ Diminuer la consommation d'énergie par la rénovation des bâtiments, la construction de bâtiments à haute performance énergétique et l'optimisation des processus industriels (SBMA, SDE, SCC)
- ★ Entreprendre une planification énergétique territoriale et adapter les règlements des constructions et des zones pour favoriser les mesures d'efficacité énergétique et l'optimisation de l'approvisionnement en énergie (ajout d'isolation aux bâtiments, simplification de la procédure pour les installations solaires, favorisation du raccordement au chauffage à distance alimenté par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur, etc.) (SDT)
- ★ Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et indigènes ainsi que des rejets de chaleur industriels en veillant à l'intégration optimale des installations sur le territoire (SDE, SDT, SPE, SFP, SBMA)
- ★ Augmenter la production hydroélectrique par la rénovation et l'amélioration du rendement des installations existantes et par la construction d'aménagements hydroélectriques, tout en garantissant l'assainissement des cours d'eau concernés (SDE, SDT, SPE)
- ★ Promouvoir la planification des réseaux de chauffage à distance à l'intérieur des zones à bâtir de densité énergétique suffisante et favoriser l'utilisation du gaz naturel pour les industries et les centrales à cycles combinés localisées sur des sites adéquats, plutôt que d'étendre le réseau de gaz pour le chauffage des bâtiments (SDT)

Porteur de l'engagement

- SEFH : Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Services partenaires

- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie
- SCC : Service cantonal des contributions
- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SFP : Service des forêts et du paysage
- SPE : Service de la protection de l'environnement

Principaux tiers impliqués

- Forces motrices valaisannes et sociétés de distribution d'énergie
- Bureaux et entreprises spécialisées
- BlueArk et Centre de recherches énergétiques et municipales
- Hautes écoles, EPFL
- Communes

«Favoriser la biodiversité et préserver la beauté du paysage»



Le paysage, façonné par les éléments naturels et l'exploitation ancestrale de l'homme, constitue le visage et la mémoire du Valais ; il offre un cadre de vie de qualité, donne une identité au territoire et constitue un capital de base pour notre économie touristique. Pour cette raison, le canton s'engage à le protéger et à le gérer en y accordant une attention particulière.

Par la variété de son relief, sa géologie et ses microclimats, le Valais possède aussi sur son territoire une flore et une faune très riches en espèces. Cette diversité représente pour les générations futures un potentiel important à divers titres qu'il s'agit de conserver voire de renforcer. Le canton s'engage à préserver les espèces rares, menacées ou emblématiques, et la biodiversité dans son ensemble.

Mesures

- ★ Conserver et valoriser les paysages traditionnels et naturels importants (SCA, SDE, SDT)
- ★ Conserver et valoriser les biotopes importants et renforcer la présence des espèces rares, menacées ou emblématiques, notamment en favorisant et en développant les réseaux écologiques le long des cours d'eau et en zone agricole (SCA, SCPF, SRTCE)
- ★ Encourager la création de réserves forestières et la conservation de modes de gestion traditionnels tels que les pâturages boisés et les châtaigneraies (SCA)
- ★ Développer les instruments nécessaires (stratégie, méthode, financement) à destination des communes pour maîtriser la progression de la forêt (SCA, SDT)
- ★ Coordonner et soutenir la lutte contre les organismes envahissants prioritaires (végétaux et animaux) en regard des problèmes qu'ils génèrent (SCA, SCPF, SPE, SRTCE, SSCM)
- ★ Former les professionnels concernés et informer le grand public pour améliorer les connaissances et la sensibilité aux valeurs naturelles (SCA, SCPF)

Porteur de l'engagement

- SFP : Service des forêts et du paysage

Services partenaires

- SCA : Service de l'agriculture
- SCPF : Service de la chasse, de la pêche et de la faune
- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SPE : Service de la protection de l'environnement
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau / Rhône 3
- SSCM : Service de la sécurité civile et militaire

Principaux tiers impliqués

- Communes

«Assurer une gestion intégrée des risques naturels»



Le Valais n'est pas épargné par le phénomène du changement climatique. La configuration du canton fait que le potentiel de dangers de diverses natures (neige, eau, instabilités de terrain) est important ; l'évolution du climat tend à augmenter la fréquence des événements tels que inondations, glissements de terrains, éboulements, avalanches, tempêtes, incendies de forêts, etc.

Dans un souci de protection de la population valaisanne et des biens de valeur, notre canton met en place une gestion intégrée des risques (prévention, maîtrise des événements, rétablissement) dans laquelle les forêts de protection jouent également un rôle de première importance.

Mesures

- ★ Développer la coordination en matière d'observation et d'analyse des dangers, de planification, de financement et de réalisation des mesures de protection (SRTCE, SSCM)
- ★ Soutenir, orienter et accompagner la recherche sur des thématiques propres au canton en matière de dangers naturels et de gestion des forêts de protection (SRTCE)
- ★ Optimiser la gestion des forêts de protection et renforcer la chaîne de valeur ajoutée sur la filière bois (SPE, SDE, SEFH)
- ★ Définir les objectifs de protection sur le plan cantonal, par type de danger et par catégorie d'objet à protéger (SRTCE)
- ★ Finaliser l'élaboration et assurer la mise à jour périodique des cartes de dangers pour l'ensemble du territoire (SRTCE, SDT)

Porteur de l'engagement

- SFP : Service des forêts et du paysage

Services partenaires

- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SEFH : Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- SPE : Service de la protection de l'environnement
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau
- SSCM : Service de la sécurité civile et militaire

Principaux tiers impliqués

- Communes et bourgeoisies
- Sociétés de transports et hydroélectriques
- Instituts de recherche et universitaires

«Gérer les déplacements autrement»



Le Valais se caractérise par une topographie accidentée et une urbanisation étendue, lesquelles sont peu favorables à l'utilisation intensive des transports publics. Le canton s'engage néanmoins à soutenir et à promouvoir une utilisation diversifiée et rationnelle des différents modes de transport, notamment la mobilité douce et les transports publics partout où ceux-ci peuvent être attractifs, particulièrement dans les zones touristiques, la vallée du Rhône et les zones urbaines.

La couverture et le développement de l'ensemble du canton par le réseau des transports publics est un objectif fort de la politique cantonale.

Mesures

- ★ Améliorer l'offre de transports publics, en collaboration avec les entreprises régionales, au niveau de la capacité et de la qualité des infrastructures et du matériel roulant ainsi que de la densité des dessertes en fonction de la demande de transport
- ★ Inciter la mobilité douce et l'utilisation des transports publics par une politique tarifaire et fiscale adaptée, notamment auprès des jeunes en âge de scolarité (SCC, SFOP, SE)
- ★ Favoriser la complémentarité des modes de transport en améliorant l'accessibilité du territoire cantonal, lorsque les conditions le permettent (SDT)
- ★ Soutenir les initiatives «pionnières» tendant à éviter les transports inutiles ou à tester de nouvelles idées en matière de déplacements professionnels et de loisirs (SCN, SDE)
- ★ Encourager les mesures en faveur du transport des marchandises par le rail, dans le respect des principes du développement durable (ACF, SCC, SDE, SDT, SPE)
- ★ Renforcer le réseau de pistes cyclables, les itinéraires et les voies piétonnières (SSP)

Porteur de l'engagement

- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

Services partenaires

- ACF : Administration cantonale des finances
- SCC : Service cantonal des contributions
- SCN : Service de la circulation routière et de la navigation
- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SE : Service de l'enseignement
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SPE : Service de la protection de l'environnement
- SSP : Service de la santé publique

Principaux tiers impliqués

- Communes
- Entreprises régionales de transport public

«Veiller au respect des conditions de travail »



Le canton entend soutenir les entreprises qui offrent des conditions de travail dignes et respectueuses des dispositions légales et salariales en vigueur. Il veille ainsi à assurer une saine concurrence et à promouvoir la santé et la sécurité au travail. De manière préventive, le Service de protection des travailleurs et des relations du travail collabore activement avec les partenaires sociaux (patronaux et syndicaux) à la recherche de solutions négociées.

Il prodigue quotidiennement des conseils tant aux entreprises qu'aux travailleuses et travailleurs et procède à des analyses sur le terrain (sécurité sur le lieu de travail, risques pour la santé physique et psychique, durée du travail et du repos, conditions de salaires, travailleurs détachés, travail au noir, etc.).

Mesures

- ★ Favoriser la paix du travail par l'encouragement actif des partenaires sociaux au dialogue et à la conclusion d'accords de droit collectif (conventions collectives et contrats-types)
- ★ Prévenir les conflits individuels et collectifs de travail par un service quotidien de renseignements au public et aux entreprises et régler les litiges par une justice prud'homale simple, rapide et gratuite
- ★ Améliorer les conditions et l'organisation du travail par un soutien aux entreprises et aux travailleurs et une offre de formation spécifique, notamment en matière de santé et de sécurité au travail (SDE)
- ★ Contribuer à optimiser la création de postes de travail ergonomiques, sûrs et sains, notamment par la validation des plans de tout projet de construction de locaux à usage professionnel (CCC)
- ★ Promouvoir un accès facilité aux marchés publics pour les entreprises formatrices respectueuses des conditions de travail et de salaires en vigueur, en particulier celles qui découlent des conventions collectives étendues (listes permanentes) (SRTCE, SBMA)
- ★ Réduire le risque de dumping social et salarial par des contrôles réguliers sur le terrain et des analyses par branche (mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux, travail au noir) (SICT, SPM, PC, SAS)

Porteur de l'engagement

- SPT : Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Services partenaires

- CCC : Commission cantonale des constructions
- PC : Police cantonale
- SAS : Service de l'action sociale
- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie
- SICT : Service de l'industrie, du commerce et du travail
- SDE : Service du développement économique
- SPM : Service de la population et des migrations
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

Principaux tiers impliqués

- Syndicats, associations patronales, associations professionnelles
- Secrétariat d'Etat à l'économie
- Commission tripartite cantonale
- Institut universitaire de santé au travail

«Veiller à la cohésion sociale par l'intégration et le respect»



Le développement durable se construit sur la base d'une société équitable et solidaire. Afin d'éviter une fracture sociale et en considérant les valeurs constitutionnelles, le Valais entend encourager les initiatives favorables à la cohésion en visant principalement l'intégration de chacun par le respect et le dialogue, la coexistence harmonieuse entre générations et groupes sociaux et la lutte contre la pauvreté.

La réinsertion professionnelle ainsi que l'engagement social des entreprises sont aussi encouragés.

Mesures

- ★ Promouvoir le respect entre les personnes de différentes régions et cultures par des campagnes adéquates, notamment pour favoriser l'intégration et lutter contre toutes formes de discrimination (SPM, SCJ, SE, SFOP, SC)
- ★ Promouvoir les compétences linguistiques et les projets interculturels, notamment entre les espaces francophones et germanophones à l'intérieur et à l'extérieur du canton, ainsi qu'au sein des communautés migrantes (SPM, SC)
- ★ Favoriser l'édification de lieux de rencontre et de coopération permettant des activités intergénérationnelles (SSP)
- ★ Lutter contre la pauvreté en ciblant mieux l'aide sociale et en prenant des mesures fiscales envers les groupes sociaux fragiles (familles de travailleurs pauvres et monoparentales, personnes sans revenus) (SICT, SCC)
- ★ Favoriser la réinsertion dans le monde du travail des chômeurs de longue durée, des personnes handicapées, notamment par le biais d'entreprises sociales (SICT, SDE)

Porteur de l'engagement

- SAS : Service de l'action sociale

Services partenaires

- SC : Service de la culture
- SCC : Service cantonal des contributions
- SCJ : Service de la jeunesse
- SDE : Service du développement économique
- SE : Service de l'enseignement
- SICT : Service de l'industrie, du commerce et du travail
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SPM : Service de la population et des migrations
- SSP : Service de la santé publique

Principaux tiers impliqués

- Associations cantonales sociales et culturelles
- Communes

«Favoriser le développement culturel»



La diversité culturelle, y compris dans sa dimension historique, constitue un facteur important du développement durable. La transmission et la connaissance des patrimoines matériels et immatériels contribuent à façonner l'identité commune. La variété des expressions culturelles est une source de créativité et d'échanges. A travers ses deux régions linguistiques, le Valais a le privilège de prendre part à d'importantes aires culturelles européennes.

Dans cette perspective, la cohésion cantonale dépend non seulement de la qualité des relations entretenues et du maintien des deux cultures historiques, mais également de l'intégration des nouvelles populations ainsi que du développement et de la promotion d'une création artistique indigène de qualité.

Mesures

- ★ Favoriser les échanges et la formation culturels, notamment à travers le réseau de résidences d'artistes, le dispositif *Étincelles de culture à l'école* et la révision des conditions cadre du soutien à la formation artistique extra professionnelle, en particulier les conservatoires (SE, SFOP)
- ★ Faciliter l'accès à la culture pour tous les milieux et tous les groupes d'âge par le développement d'un dispositif de soutien à la médiation culturelle, notamment à destination des populations migrantes, et le renforcement des réseaux des médiathèques et des musées (SE, SFOP, SCJ, SPM)
- ★ Soutenir la création, dans tous les domaines artistiques, par des mesures cadres, des incitations financières ciblées et des outils de promotion inscrits dans le cadre de la révision de la Politique d'encouragement culturel (SFT)
- ★ Développer la mise en réseau des acteurs des domaines culturels et touristiques à travers le développement de la *Plateforme Culture Valais* et de dispositifs de soutien ciblés (SDE)
- ★ Identifier, sauvegarder, étudier, faire connaître et rendre accessible le patrimoine culturel, notamment immatériel, d'intérêt général en développant des mesures spécifiques de soutien ainsi que la mise en réseau des chercheurs au travers du *Forum des chercheurs en sciences humaines* (SBMA, SFP)

Porteur de l'engagement

- SC : Service de la culture

Services partenaires

- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie
- SCJ : Service de la jeunesse
- SDE : Service du développement économique
- SE : Service de l'enseignement
- SFP : Service des forêts et du paysage
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SFT : Service de la formation tertiaire
- SPM : Service de la population et des migrations

Principaux tiers impliqués

- Communes
- Plateforme Culture Valais
- Opérateurs touristiques et Valais / Wallis Promotion
- Groupement valaisan des bibliothèques et Biblio-Valais Excellence
- Association valaisanne des musées et Réseau Musées Valais

«Promouvoir la santé»



Le canton entend mettre en place une politique de la santé ambitieuse, caractérisée par la promotion de la santé ainsi que la prévention des maladies et des accidents. Son but est d'informer les individus sur le thème de la santé afin qu'ils adoptent une attitude responsable dans ce domaine.

La sensibilisation aux comportements à risque pour la santé au sein de la population jeune (16-25 ans), ainsi que la mise en place d'une politique coordonnée de prévention visant à faire conserver le plus longtemps possible une autonomie aux personnes âgées (65 ans et plus) sont notamment encouragées.

Mesures

- ★ Encourager les activités physiques par une offre adaptée à tous les âges et à tous les groupes sociaux
- ★ Lutter contre le surpoids par une information et un soutien aux initiatives tendant à une meilleure alimentation (programmes de prévention, journées nationales), notamment à destination des enfants et des familles (SCJ, SE)
- ★ Soutenir les initiatives de prévention du stress et de promotion de la santé en entreprise, notamment auprès de la direction et des cadres de l'entreprise (SPT)
- ★ Lutter contre le tabagisme des jeunes et en entreprises en soutenant des initiatives de prévention spécifiques (apprentissage sans tabac, entreprises sans fumée), envers les classes d'âge les plus concernées (SFOP)
- ★ Prévenir les accidents routiers dus à l'alcool, aux drogues et aux médicaments au moyen de campagnes de sensibilisation (PC)
- ★ Renforcer la coordination entre les partenaires dans le domaine de la promotion de la santé mentale (poursuite du programme cantonal de prévention de la détresse existentielle et du suicide)

Porteur de l'engagement

- SSP : Service de la santé publique

Services partenaires

- PC : Police cantonale
- SCJ : Service de la jeunesse
- SE : Service de l'enseignement
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SPT : Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Principaux tiers impliqués

- Promotion Santé Valais
- Addiction Valais
- Institutions psychiatriques
- Communes

«Former les jeunes aux principes du développement durable»



L'éducation aide à la formation de la personnalité et à la socialisation des personnes, tout en donnant les qualifications nécessaires pour une prise de décision optimale et une amélioration de la qualité de vie. Cet instrument que représente l'éducation se révèle nécessaire pour aborder les notions en lien avec le développement durable.

Dans le cadre des plans d'étude intercantonaux, le Valais intègre la notion de développement durable dans l'enseignement et la formation. En matière d'éducation et de sensibilisation, la volonté est de collaborer étroitement avec l'ensemble des services porteurs d'engagements. En sus, la promotion et le soutien aux activités extrascolaires liées au développement durable sont encouragés.

Mesures

- ★ Développer et renforcer la sensibilisation des élèves, étudiants et apprentis au développement durable pour les différents niveaux de la scolarité obligatoire, du secondaire II, de la formation professionnelle et du niveau tertiaire (SFOP, SFT)
- ★ S'assurer que la sensibilisation au développement durable fasse partie des plans d'études et des objectifs de formation de tous les niveaux scolaires et extra-scolaires (SFOP, SFT, SCJ)
- ★ Assurer une animation pédagogique auprès des enseignants et des animateurs socio-culturels en leur proposant des thèmes de travail, une méthodologie adaptée, des supports d'information et des cours de formation continue (SFOP, SFT, SC)
- ★ Assurer un soutien aux projets des écoles ainsi que des centres de loisirs en matière de développement durable (SFOP, SFT, SC)
- ★ Prendre une part active aux projets de la Confédération dans ses démarches en matière de développement durable

Porteur de l'engagement

- SE : Service de l'enseignement

Services partenaires

- SC : Service de la culture
- SCJ : Service de la jeunesse
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SFT : Service de la formation tertiaire

Principaux tiers impliqués

- Fondation pour le développement durable des régions de montagne
- Communes
- Ecoles

«Inciter les communes, les entreprises et la population à réaliser des actions concrètes en matière de développement durable»



Le développement durable est l'affaire de tous ; de sa mise en oeuvre dépendent la qualité de vie au niveau local et la bonne gestion de nos ressources. Le Valais entend encourager les communes, les entreprises et les citoyens à prendre des initiatives permettant de concrétiser les objectifs du développement durable.

Cela passe notamment par l'élaboration d'Agendas 21 locaux et de plans d'actions en matière de durabilité.

Mesures

- ★ Accorder une aide méthodologique et opérationnelle aux communes et aux entreprises souhaitant mettre en place un Agenda 21 ou des mesures concrètes en matière de développement durable
- ★ Développer des démarches et des outils pratiques en matière de durabilité pour aider les communes et les entreprises
- ★ Sensibiliser les acteurs de la société civile au rôle actif qu'ils peuvent jouer en matière de développement durable, notamment par l'organisation de manifestations grand public
- ★ Répondre aux demandes de renseignements des communes, des entreprises, de la population et de groupes d'intérêt en matière de développement durable

Porteur de l'engagement

- DOP A21 :
Direction opérationnelle
de l'Agenda 21 cantonal

Principaux tiers impliqués

- Fondation pour le
développement durable des
régions de montagne
- Communes et entreprises
- Société civile

Instances et partenaires

Porteur de l'engagement

Exemplarité	Service des bâtiments, monuments et archéologie
Tourisme	Service du développement économique
Agriculture	Service de l'agriculture
Travail et tissu économique	Service de l'industrie, du commerce et du travail
Développement territorial	Service du développement territorial
Ressources vitales	Service de la protection de l'environnement
Energie	Service de l'énergie et des forces hydrauliques
Biodiversité et paysage	Service des forêts et du paysage
Forêts et dangers naturels	Service des forêts et du paysage
Transport et mobilité	Service des routes, transports et cours d'eau
Relations du travail	Service de protection des travailleurs et des relations du travail
Cohésion sociale	Service de l'action sociale
Culture	Service de la culture
Santé	Service de la santé publique
Education	Service de l'enseignement
Agendas 21 locaux	DOP A21 : Direction opérationnelle de l'Agenda 21 cantonal

Impressum

Editeur: Etat du Valais
Direction opérationnelle A21
c/o Service des forêts et du paysage
Bâtiment Mutua
Place des Cèdres
1950 Sion
Tél.: +41 27 606 32 00

Papier: RecyStar Polar FSC

Copyrights: Christian Laubacher
FDDM

Renseignements: Pour toute question en lien avec les Agendas 21 ou le développement durable, vous pouvez contacter la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

FDDM
Pré-d'Amédée 17
1950 Sion
Tél. : +41 27 607 10 80
fddm@fddm.vs.ch
www.fddm.ch



